

Foire Aux Questions

Écrit par M. Bertrand DORON

Jeudi, 07 Septembre 2017 23:00 - Mis à jour Samedi, 09 Septembre 2017 08:56

Listes de questions et de réponses couramment rencontrées... Si vous avez une question qui n'est pas dans cette section, s'il vous plaît contactez-nous.

GARDERIES/ ETUDES (maternelle et primaire) :

Matin : 7h30 / 8h15

Soir : 17h / 19h15

ETUDES (collège) : 16h55 / 17h55

COLLÈGE : Toute étude commencée est due pour le trimestre

Les parents reçoivent un relevé de notes à chaque milieu et fin de trimestre, un bulletin avec notes et appréciations à chaque fin de trimestre.

Une réunion de parents permet, dès le mois de novembre, de prendre contact avec les professeurs qui peuvent aussi recevoir sur rendez-vous, tout au long de l'année.

Les frais de scolarité sont comme vous pouvez le voir dans ce [tableau](#) . Le règlement se fait de préférence par prélèvement automatique mensuel ou trimestriel.

Sont également portées sur les factures diverses cotisations (Association de Parents d'Élèves, Association Sportive, l'assurance scolaire) ainsi que le montant d'un versement de solidarité, si les parents veulent y participer.

Les familles peuvent, en fonction de leurs revenus, bénéficier d'aides diverses telles que les Bourses Nationales, Départementales et Solidarité. Le montant de ces réductions sera porté sur la facture annuelle et viendra en déduction de la scolarité.

“Les élèves ne peuvent pas passer les examens”

Dans l'enseignement catholique de la Manche, en moyenne, neuf élèves sur dix réussissent leurs examens, tous les élèves sont présentés. “Les études sont chères” Avec en moyenne 20 € par mois, je peux scolariser mon enfant dans une école primaire catholique. La contribution mensuelle des familles varie de 15 à 27 € pour un élève d'école maternelle ou primaire (hors demi-pension).

“Mon enfant n'est pas baptisé, il ne sera pas accepté”

Croyants ou non, tous les enfants et jeunes sont accueillis dans les établissements privés catholiques. L'accueil de tous est un principe évangélique. De plus, c'est une obligation légale (loi n°59-1557 - dite loi Debré - art.1).

“Les parents n'ont pas leur mot à dire”

Les parents peuvent participer à la gestion et à l'animation des établissements. Les parents peuvent s'impliquer dans les associations gestionnaires (OGEC) ou de parents d'élèves (APEL). “

Les professeurs sont moins compétents”

Les enseignants de l'enseignement catholique possèdent les qualifications et diplômes professionnels de l'éducation nationale. Les enseignants possèdent les diplômes requis par

Foire Aux Questions

Écrit par M. Bertrand DORON

Jeudi, 07 Septembre 2017 23:00 - Mis à jour Samedi, 09 Septembre 2017 08:56

l'éducation nationale et passent les mêmes concours pour devenir titulaires.

“L'enseignement privé est marginal”

Dans la Manche, l'enseignement catholique scolarise plus de la moitié des élèves et étudiants.

“Mon enfant n'aura pas le droit aux bourses”

Les élèves peuvent bénéficier de bourses nationales, de subventions pour le transport scolaire et d'aides diverses. Quel que soit l'établissement fréquenté, les familles peuvent solliciter une aide.

“Les établissements privés accueillent des élèves en difficulté”

Pour les parents, les établissements privés catholiques ont les atouts suivants : suivi personnalisé des élèves, qualité de l'enseignement et de l'éducation, implication des acteurs.

“Mon enfant aura des difficultés à entrer dans un lycée public”

Le passage de l'enseignement public à l'enseignement privé (et vice versa) se fait sans difficulté... il suffit de contacter le nouvel établissement d'accueil. Quel que soit l'établissement d'origine, l'inscription se réalise directement entre la famille et l'établissement choisi.

“Mon enfant s'ennuiera pendant les récréations”

À partir du collège, les élèves sont associés à l'organisation et à l'animation de la vie de

Foire Aux Questions

Écrit par M. Bertrand DORON

Jeudi, 07 Septembre 2017 23:00 - Mis à jour Samedi, 09 Septembre 2017 08:56

l'établissement (délégués élèves, gestion et animation des clubs, des foyers de vie scolaire, des aumôneries...).

L'enseignement catholique de la Manche a une longue tradition de prise en charge complète du temps scolaire (études surveillées, restauration, temps et activités de détente, de pratique et d'engagement sportif, artistique, culturel, caritatif...).

“87 % des familles accordent de l'importance au choix de l'établissement scolaire”